

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017

Absents Excusés : Philippe DOMENGE, Sandrine FAVRE, Bernard LAFFOND, Nathalie RICARD

Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

1- Zéro phyto : plan de financement et plan d'actions

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 22 juin 2017, le conseil municipal a décidé d'engager la commune dans la démarche « zéro phyto ». Un plan d'amélioration a été remis par le bureau d'études Fredon, faisant apparaître les besoins en matériel, étant précisé que l'Agence Adour-Garonne peut financer à hauteur de 70%, et la région Occitanie 10%. 3 devis sont présentés ; le conseil municipal sélectionne le matériel suivant :

- Débroussailleuse à double disque
- Désherbeurs mécanique et thermique

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses (€ HT)	Financement (€ HT)
Diagnostic : 1 800	Agence Adour Garonne (70 %) : 6 460.96
Matériel : 7 429.95	Région Occitanie (10 %) : 922.99
	Autofinancement (20 %) : 1 846.00
TOTAL : 9 229.95	TOTAL : 9 229.95

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le principe de l'action et le plan de financement.

2- Lotissement La Croux : modification de la délibération du 16/10/2015

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 16 octobre 2015, que la procédure de déclassement d'une voie communale a été approuvée.

Des précisions ont été demandés par le notaire, Monsieur le Maire propose que celles-ci soit insérées dans une nouvelle délibération.

Le conseil municipal en prend connaissance et les adopte.

3- Communauté de communes Monts, Rance & Rougier :

* ajout de deux nouvelles compétences

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la Communauté de communes a approuvé l'ajout des compétences « zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire » et « création et gestion de maisons de services au public ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'ajout de ces compétences à l'intercommunalité par 9 voix pour, 1 abstention et 1 opposition.

* adoption rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la CLECT a pour mission d'évaluer les charges transférées par les communes de l'EPCI. La CLECT a remis un rapport le 26 septembre 2017 définissant les modalités de calcul des charges et ressources retenues, et les allocations compensatrices versées aux communes membres.

Ce rapport est présenté au Conseil municipal qui l'approuve par 9 voix pour et 2 abstentions.

4- Proposition d'attribution d'une subvention à la Société de chasse de Montlaur

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Société de Chasse de Montlaur a sollicité une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € afin d'équiper leur local.

Le conseil municipal délibère favorablement.

5- Cantine : tarif adultes (enseignants,...)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis la rentrée 2017 une facture est adressée mensuellement aux familles. Il précise que le personnel enseignant déjeune ponctuellement à la cantine scolaire. Il propose de fixer le tarif à 3,03 €.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité.

6- Extinction nocturne de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle que l'éclairage public relève des pouvoirs de police. Le conseil municipal décide de s'engager dans la mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public pour tout ou partie de la nuit. Monsieur le Maire présente une convention par laquelle le PNR des Grands Causses accompagnerait la commune. Le conseil municipal délibère favorablement pour la signature de la convention.

Il est à noter que les modalités d'extinction seront à définir, et qu'une présentation à la population interviendra au préalable.

7- Décision modificative n°2 du budget de la commune

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de rajouter des crédits pour les programmes « voie de liaison » et « charges de personnel ».

BUDGET GENERAL - Investissement

N° compte et dénomination	Dépenses	Recettes
Voie de Briols	+ 14 000 €	
Virement de la section Fonctionnement		+ 14 000 €

BUDGET GENERAL - Fonctionnement

N° compte et dénomination	Dépenses	Recettes
Virement de la section Investissement	+ 14 000 €	
Personnel titulaire	+ 2 000 €	
Personnel non titulaire	+ 3 000 €	
Cotisation caisses de retraite	+ 2 000 €	
Autres charges exceptionnelles	- 21 000 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la DM n°2

8- Adoption du Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un rapport annuel doit être réalisé concernant le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Le présent rapport a été transmis au conseil municipal ; il est par ailleurs public (site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement).

Le conseil municipal adopte le présent rapport.

9- Règlement des cimetières

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un projet de règlement a été adressé. Il demande de faire remonter les remarques, le cas échéant.

10- Décision du Maire

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que, par décision du 19 septembre 2017, il a confié le contrôle technique de construction relatif à l'aménagement de l'ancienne église à l'entreprise APAVE.

11- Questions diverses

- Le kiosque à livres sera bientôt installé

Fin de séance